



TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez le lycée Germaine TILLION

NOUVELLES MODALITES DE VERSEMENT

1

Déclarer et payez le montant dû à l'URSSAF via la DSN d'avril

Activez votre habilitation au service **SOLTEA** via le portail net-entreprises.fr dès le 25 mai

Connectez-vous à SOLTEA sur le site : www.soltea.education.gouv.fr

2

Sur SOLTEA, à partir du moteur de recherche, saisissez :

le nom du lycée :

Lycée professionnel Germaine TILLION

le SIRET : 196 300 784 00010

le code UAI : 0630078T

le code postal ou la ville : **63300 THIERS**

le département : **Puy de dôme**
Visualisez les informations relatives au lycée (personnes à contacter, URL, site internet)

3

Répartissez le solde de la taxe que vous souhaitez nous verser via la plateforme **SOLTEA** entre le 25 mai et le 06 septembre

Renseignez le taux de répartition

Vous pouvez choisir de répartir votre versement sur une ou plusieurs de nos formations

Enregistrez vos choix

Pourquoi est-il important de flêcher le montant de votre solde ?

Tous les fonds non répartis seront reversés aux établissements au niveau national, par France Compétences, sur la base de critères fixés par décret

Pour vous accompagner dans vos démarches ou pour toutes questions relatives à votre connexion à SOLTEA, contactez Myriam FONTBONNE, directrice aux formations professionnelles
myriam.fontbonne@ac-clermont.fr



Attribuer votre Taxe au lycée Germaine TILLION, c'est investir dans ses formations

DU BÂTIMENT

- CAP Menuisier Fabricant
- BAC PRO Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés

DES SERVICES

- CAP Production et Service en Restauration

INDUSTRIELLES

- CAP Réalisation Industrielle en Chaudronnerie
- BAC PRO Plastiques et Composites

COMMERCIALES

- CAP Equipier Polyvalent du Commerce
- BAC PRO Métiers de la Vente et du Commerce
- BAC PRO Métiers de l'Accueil



Comment sera utilisée votre Taxe par le lycée ?

Acquérir

la matière d'œuvre
nécessaire aux
apprentissages

Réaliser

des projets professionnels

Favoriser

la mobilité des jeunes à travers
une expérience professionnelle
à l'étranger

Former

les jeunes aux outils
numériques

Promouvoir

les métiers et formations
professionnels

Taxe Apprentissage

Investir

dans des équipements de
nouvelles technologies

Assurer la maintenance

des équipements
pédagogiques

Accompagner

l'insertion des jeunes